

Palais de justice de Quimper | Finistère



Fiche signalétique

Les acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage

Ministère de la Justice

- > Secrétariat général
- > Direction des services judiciaires

Maîtrise d'ouvrage déléguée

- > Agence publique pour l'immobilier de la Justice

Maîtrise d'œuvre

- > Agence Saba (mandataire) / Armor Ingénierie (BET fluides) / ETSB (BET structure) / AFCE (Consultant HQE), Sinot (économiste) / Acoustibel (BET acoustique)

Entreprises générales

- > Spie Batignolles ouest (mandaire) / Gérard Gervais / Cofely Axima

Conduite d'opération

- > DDTM du Finistère

Contrôleur technique

- > Bureau Véritas

Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé

- > Qualiconsult

L'extension du palais de justice

- > Une nouvelle salle d'audience pénale de 60 places
- > 5 salles d'audience de cabinet
- > Des bureaux pour le pôle présidence du TGI, les services généraux, le tribunal de commerce, le tribunal d'instance et le conseil de prud'hommes

Les chiffres clés

Le chantier

- > Montant des travaux : **5 millions € HT**
- > Durée du chantier : **32 mois**
- > Surface du palais : **8 200 m²** au total, après travaux, dont **2 200 m²** pour l'extension (construction neuve + réhabilitation de l'hôtel particulier de la rue du Palais)

Le calendrier

février 2012

- > notification du marché de maîtrise d'œuvre

1^{er} mars 2014

- > début des travaux de démolition des anciens bâtiments des archives du tribunal d'instance

novembre 2014

- > démarrage du chantier de construction du nouveau bâtiment

août 2016

- > livraison de l'extension

novembre 2016

- > ouverture au public

Les personnels

Grâce à son extension, le palais de justice de Quimper accueillera sur un même site la totalité des effectifs des quatre juridictions (magistrats, fonctionnaires et personnels de greffe), soit quelque 120 personnes, auxquelles il faut ajouter les conseillers prud'homaux et les juges consulaires qui ne sont pas présents en permanence au palais.

sommaire

Garantir efficacité et lisibilité de la justice

Le palais de justice de Quimper regroupe désormais l'ensemble des juridictions de l'arrondissement. De quoi simplifier les démarches des justiciables et le quotidien des personnels de la justice.

3 questions à Dominique Bonnot, architecte

L'extension du palais de justice a été réalisée en site occupé côté ancien palais et a dû respecter les exigences des bâtiments de France ainsi que les contraintes structurelles de l'ancien palais et de l'hôtel particulier des Archives auxquels elle est reliée.

Visite guidée

Une intégration respectueuse des bâtiments existants, qui apporte lumière, espace et modernité dans les circulations. Les accès sont facilités pour tous et sécurisés. Les espaces sont mieux répartis pour plus de confort pour les visiteurs et les personnels.





^ Le nouveau palais jouxte l'ancien afin de regrouper l'ensemble des juridictions et de simplifier les démarches des justiciables.

Le palais de justice de Quimper, qui veille depuis 1860 sur l'Odéon, à cinq minutes à pied du centre-ville et de la préfecture du Finistère, est sur le point de connaître une nouvelle phase de son histoire.

Agrandi une première fois en 1960, il se voit aujourd'hui doté d'une nouvelle extension destinée à regrouper en un même lieu l'ensemble des juridictions de l'arrondissement. Le tribunal d'instance (TI), le conseil de prud'hommes (CPH) et le tribunal de commerce (TC) rejoignent ainsi le tribunal de grande instance (TGI). De quoi simplifier les démarches des justiciables et le quotidien des personnels de la justice.

Garantir efficacité et lisibilité de la Justice

Tendance nationale, le regroupement des juridictions prend tout son sens à Quimper où le TGI, le TI, le CPH et le TC étaient jusqu'à présent dispersés en quatre points du territoire communal. Un éparpillement générateur de confusion pour la population et de perte de temps pour les professionnels : «Ce projet favorisera une meilleure compréhension du fonctionnement judiciaire par les justiciables, souligne d'emblée Patricia Grandjean, la présidente du TGI. Il rendra la justice plus lisible et, par conséquent, plus accessible.»

Fonctionnelle, la légitimité de l'opération est également économique : «Les juridictions qui nous rejoignent n'auront plus à payer de loyers pour leurs locaux, relève Marie Robert, la directrice de greffe du TGI. En outre, nous allons réaliser des économies d'échelle importantes, grâce à la mutualisation de plusieurs services et de contrats d'entretien.»

Mieux organiser pour conjuguer accessibilité, sécurité et rationalité

L'extension du palais de justice de Quimper se traduit non seulement par une augmentation de 2200 m² de sa surface utile, mais aussi par une montée en gamme nécessaire des locaux. Le palais devient intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). Plus généralement, les circulations ont été totalement revues et sécurisées : «Avec la création d'un circuit sécurisé, les

Ce bâtiment plus moderne sera mieux adapté à nos besoins. Il entraînera également des simplifications dont vont profiter nos partenaires, notamment les avocats.



^ Le puits de lumière apporte de la clarté à l'espace d'attente des audiences de cabinet.

^ Dans la salle des pas perdus, le service d'accueil unique du justiciable oriente et aide le public.



^ ^ Les nouvelles salles d'audience sont modernes et vastes, mais restent néanmoins chaleureuses avec leur habillage de bois.

Les relations de confiance qui se sont nouées, au-delà des difficultés, ont contribué à ce que l'opération soit menée à bien dans les délais prévus.

personnes détenues ne croiseront plus le public, souligne Thierry Lescouarch, procureur près le TGI. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que la cour d'assises siège à Quimper à raison de quatre à cinq sessions par an. Par ailleurs, le TI et le CPH profiteront de la présence d'un portique et d'un agent de sécurité à l'entrée du palais.» Quant à l'accueil, sa localisation et son fonctionnement ont fait l'objet d'une concertation approfondie : «Les utilisateurs ont été particulièrement associés aux différentes réflexions, leur présence sur site a facilité les échanges indique Adrien Thouénon, chef de projet à l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ). Cela nous a conduits à faire évoluer le projet pour prendre en compte leurs pratiques plus finement.» «Nous avons anticipé les conséquences de la mutualisation de l'accueil, dans la perspective de la constitution d'un service d'accueil unique du justiciable (SAUJ), explique Marie Robert. Le SAUJ de Quimper comptera quatre agents, issus du TGI, du TI et du CPH.» «Des journées d'immersion ont été organisées pour que ces différents agents aient une bonne connaissance de chaque juridiction, complète Patricia Grandjean. Les justiciables trouveront ainsi en un seul lieu toutes les informations dont ils ont besoin.»

Un projet complexe qui a nécessité concertation et patience

Mené en milieu occupé, ce chantier a exigé que chacun –côté entreprises de travaux et côté TGI– prenne en compte les contraintes des autres. «Bien que certains travaux aient été programmés le week-end et que l'étanchéité entre le chantier et le palais en fonctionnement ait été maintenue le plus tard possible afin d'éviter la communication directe entre les bâtiments, nous n'avons pas pu éviter toutes les nuisances, reconnaît Marie-Bénédicte Caumette, directrice de programme à l'APIJ. Mais l'équipe de l'APIJ, épaulée par Christine Marc, de la Direction départementale des territoires et de la mer et chargée de la conduite d'opération, a cherché à les atténuer et à dialoguer avec les utilisateurs.» «Je me suis attachée à accompagner les utilisateurs tout au long du chantier, témoigne Christine Marc. Je leur ai expliqué les plans et j'ai fait remonter leurs questions à l'APIJ.» Les relations de confiance qui se sont nouées, au-delà des difficultés, ont contribué à ce que l'opération soit menée à bien dans les délais prévus.



^ Le palais de justice et son extension communiquent grâce à cette structure de verre, avec, en contrebas, la salle des pas perdus qui fait office de trait d'union entre les deux espaces.

3 questions à Dominique Bonnot, architecte, gérant de l'agence Saba Architectes, basée à Saint-Brieuc

Quelle attention avez-vous portée à l'insertion du nouveau bâtiment dans son environnement ?

Le site fait partie d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), si bien que nous avons dû respecter les exigences de l'architecte des bâtiments de France. C'est pourquoi l'extension est implantée en retrait de 3 mètres par rapport à la rue du Palais, afin de respecter la grille du XIX^e siècle qui délimite la propriété. Il a également fallu nous inscrire dans le patrimoine de Quimper : pour cela, nous avons été particulièrement attentifs aux matériaux que nous avons utilisés. Pour la façade, nous avons trouvé une pierre dont le grain, la couleur et les proportions font écho aux pierres de taille de la façade historique. Les épines en cuivre verticales, qui apparaissent au niveau supérieur du nouveau bâtiment, rappellent, quant à elles, l'architecture environnante : elles créent, à l'image des brisis et des terrassons du secteur, une rupture entre la façade et l'attique. Ses dimensions ont aussi concouru à la bonne insertion du projet : moins monumental que son aîné, il renvoie une image de la Justice sans doute plus conforme aux attentes actuelles.

Le nouveau bâtiment relie l'ancien palais et l'hôtel particulier des Archives, situé rue du Palais. Quelles ont été les principales contraintes à surmonter pour faire le lien entre ces deux édifices ?

L'une des difficultés de cette opération tient à la gestion de niveaux hétérogènes entre les deux bâtiments sur une parcelle particulièrement exiguë laissant peu de marge de manœuvre. Il a donc fallu faire le lien en limitant au maximum les dénivelés intérieurs, contraires au principe de l'accessibilité pour tous.

Les choix que nous avons pris, avec notamment la création d'un entresol au-dessus du rez-de-chaussée, nous ont permis de dégager le maximum de surface et de faire coïncider les étages. Le site a été ainsi dédensifié avec cet entresol bas de plafond, mais confortable, où se trouvent des salles de réunion et les bureaux des délégués du procureur et du conseil départemental d'accès au droit.

S'il y a par endroits des marches pour compenser les niveaux, dans les cheminements du personnel, les circulations dédiées au public sont en revanche toutes de plain-pied.

La gestion des flux a aussi été une problématique importante : il a fallu distinguer les circuits du public, des personnes détenues et des personnels, et garantir l'accès de tout le palais –partie ancienne et partie neuve– aux personnes à mobilité réduite. Nous avons trouvé la solution en positionnant un ascenseur à la jonction entre l'ancien bâtiment et le nouveau : celui-ci relie tous les niveaux et demi-niveaux, desservant des zones publiques et des zones sous contrôle d'accès. C'est la clé de voûte de l'accès PMR.

Le chantier a été réalisé en site occupé. Quelles précautions avez-vous prises pour limiter les nuisances ?

Nous avons créé une aire de travaux à l'intérieur du palais historique, en gelant les bureaux contigus au chantier. Lorsque nous avons travaillé dans cette partie ancienne, derrière laquelle des personnels avaient besoin de se concentrer, nous avons veillé à l'isolation phonique du chantier, mais le bruit se transmet par les planchers et ce n'est jamais optimal. Nous avons donc programmé certains travaux en fonction du planning des services et des audiences, afin d'éviter le plus possible de les perturber. Globalement, nous avons composé avec des contraintes très fortes, sur un chantier situé à la fois en centre-ville et en site occupé. Mais tout le monde a joué le jeu et a su s'adapter.



12

13

Une verrière forme un trait d'union entre les deux édifices et adoucit la transition entre ancien et moderne.

^ Une large place a été faite à la lumière et à l'ouverture sur l'extérieur. Ici, un balcon d'un bureau du premier étage.

Visite guidée

Adossée au palais de justice, quai de l'Odet, l'extension qui vient d'être réalisée respecte la ligne architecturale de l'édifice quimpérois érigé en 1860. Insérée entre la façade est du bâtiment historique et la rue du Palais, la nouvelle construction, par laquelle se fait désormais l'entrée au tribunal, regarde en direction de la rivière et du mont Frugy, poumon vert de la capitale de la Cornouaille.

Réinterprétation moderne du parvis, de l'emmarquement et de la colonnade des palais de justice classiques, la nouvelle entrée est positionnée à la droite de l'ancienne. Entièrement vitrée, la partie inférieure de la façade, celle que l'on devine sous le premier étage en porte-à-faux, laisse largement pénétrer la lumière à l'intérieur. Poste et portique de sécurité sont placés dès la porte d'entrée franchie, de même que le SAUJ (service d'accueil unique du justiciable), avec son guichet d'accueil, ses box d'entretien pour les démarches simples et le standard téléphonique.

Un assemblage transparent

Si le nouveau bâtiment vient se coller à l'ancien palais, il le fait avec délicatesse : « Nous avons glissé une faille vitrée entre les deux constructions, explique Dominique Bonnot, l'architecte. Cela permet de donner à voir l'architecture ancienne et de créer un puits de lumière qui éclaire les espaces de l'extension, à tous les niveaux. » Sorte d'interface entre l'ancien et le moderne, cette verrière adoucit la transition entre les deux édifices : grâce à elle et à la transformation des anciennes fenêtres du palais en portes, la salle des pas perdus se prolonge très naturellement dans l'espace moderne, formant un trait d'union entre la salle des assises, côté palais historique, et la nouvelle salle d'audience pénale.

D'une capacité d'accueil de soixante places, cette dernière met le bois de chêne à l'honneur. En complément de l'attention portée au confort auditif, garanti par des revêtements acoustiques modernes et un système de sonorisation performant, « un important travail a été réalisé afin de garantir le confort des sièges, insiste Dominique Bonnot. Nous avons dessiné des bancs en chêne avec une assise en bois moulé. »

Des espaces rationnels

Intégralement réhabilité, l'ancien hôtel particulier de la rue du Palais, dont l'élégante façade du XIX^e siècle porte encore l'enseigne des « Archives », abritera, au rez-de-chaussée, tous les services du tribunal de commerce, lui offrant une entrée séparée des autres juridictions.

Dans les étages, que le projet d'extension a agrandis, seront désormais installés le conseil de prud'hommes, au premier, et le tribunal d'instance, au second.

Cette répartition rationnelle –qui réunit les juridictions arrivantes dans l'ancien hôtel particulier et conserve l'essentiel du TGI dans l'ancien palais– a permis de placer dans la partie moderne, en plus de la grande salle d'audience, le pôle de la présidence du TGI, la direction de greffe et cinq salles d'audience de cabinet. « Ces salles nous seront être très utiles, souligne Patricia Grandjean, la présidente du TGI. Elles nous permettront par exemple d'héberger des audiences en matière d'affaires familiales, ce qui sera mieux adapté. »

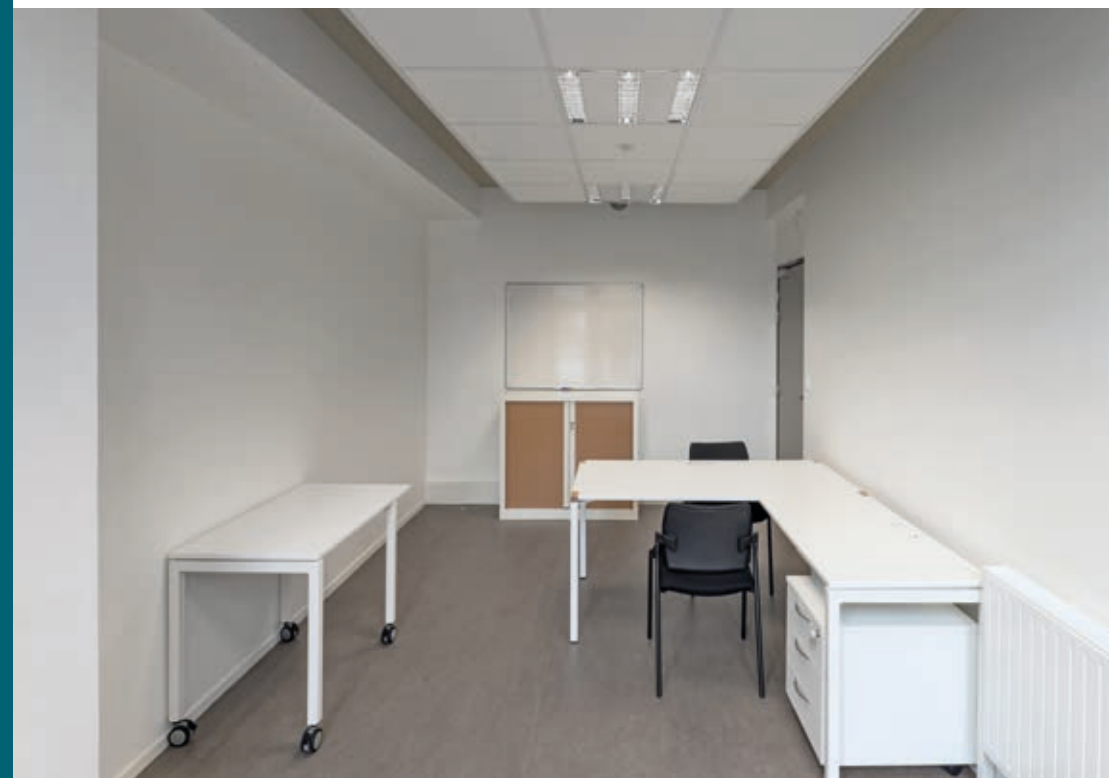
Une vaste salle d'attente –sorte de seconde salle des pas perdus– est au cœur de cette nouvelle zone : elle fait le lien, au premier étage, entre le TI, d'un côté, la présidence du TGI, de l'autre, et les bureaux du parquet. Situés dans l'ancien palais, à la jonction avec le nouveau, ils ont été réhabilités.

Des circulations pour tous

Les fourgons véhiculant les personnes détenues ont désormais « une entrée dédiée, fait remarquer Adrien Thouënon, chef de projet à l'APIJ. Elle leur permet de déposer les personnes détenues au niveau du rez-de-chaussée bas de l'ancien bâtiment. Des cellules aux nouvelles normes de sécurité y ont été construites. Et c'est de là que démarre le circuit sécurisé qui dessert les attentes gardées et les deux box sécurisés des salles d'audience, à l'étage supérieur. » Ce circuit, qui n'existait pas auparavant, garantit aujourd'hui une séparation des flux nécessaire au confort du public, des magistrats et des fonctionnaires. Si ces derniers disposaient déjà de circulations dédiées, les frontières entre les zones publiques et les zones de travail de l'administration ont été clarifiées.

Les quatre ascenseurs faciliteront le quotidien des personnels habitués à gravir les hautes marches en pierre du palais.

Les contrôles d'accès se feront avec un badge, à présenter à l'entrée de certains couloirs ou bien dans les ascenseurs. Au nombre de quatre, ceux-ci sont situés à l'entrée, dans l'hôtel particulier, dans l'extension et à la jonction de cette dernière avec l'ancien palais. Leur utilisation, indispensable pour les personnes à mobilité réduite, transformera également le quotidien des personnels habitués à gravir plusieurs fois par jour les hautes marches en pierre des grands escaliers du palais.



^ Les bureaux des personnels sont meublés avec du mobilier fabriqué par des détenus dans le cadre de la politique d'insertion, grâce à une convention établie avec le Service de l'emploi pénitentiaire-Régie industrielle des établissements pénitentiaires (SEP-RIEP).

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination

Marion Moraes, mission communication

Remerciements à

La Direction des services judiciaires et le bureau de l'immobilier, de la sûreté des juridictions et de la sécurité des systèmes d'information (FIP2)

Le secrétariat général et le bureau des études et des opérations immobilières (BEOEI)

Patricia Grandjean, présidente du TGI

Thierry Lescouarch, procureur près le TGI

Marie Robert, directrice de greffe du TGI

Dominique Bonnot, architecte, agence Saba Architectes

Christine Marc, de la Direction départementale des territoires et de la mer

Ont participé au sein de l'APIJ

Sébastien Faure

Marie-Bénédicte Caumette

Nicolas Fournel

Adrien Thouénon

Damien Teichner

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Kamel Khalfi

Impression Fabregue



Synthèse entre des lignes d'une grande modernité et des formes qui renvoient au vocabulaire classique de l'architecture judiciaire, le nouveau bâtiment qui vient prolonger le palais de justice du quai de l'Odet, à Quimper, est une grande réussite, esthétique et fonctionnelle. Trait d'union entre l'ancien palais et l'hôtel particulier des Archives, situé rue du Palais, il servira à les agrandir tous les deux. Très attendue, cette extension permettra de regrouper auprès du tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes. Réalisée en milieu occupé, cette opération complexe a été pilotée par l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), maître d'ouvrage pour le ministère de la Justice. Elle a exigé de ses équipes une grande capacité d'adaptation et la mise en place de procédures de concertation approfondies avec les chefs de cour du ressort, les chefs des juridictions de l'arrondissement et la directrice de greffe.

La mise en service de 2 200 m² supplémentaires offrira non seulement des conditions de travail plus confortables aux personnels de la justice, mais garantira aussi des conditions d'accueil plus sereines pour le public.

